

Conseillère, conseiller pédagogique – Adaptation scolaire (Milieux externes et Clientèles ayant des difficultés auditives ou visuelles)

Enseignement en adaptation scolaire et sociale

 Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

La conseillère ou le conseiller pédagogique en adaptation scolaire (Milieux externes et Élèves ayant des difficultés visuelles) assure un rôle conseil et soutien les intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique en plus de participer à la validation de la clientèle et de travailler en collaboration avec les milieux externes.

La personne peut être appelée à se rendre dans les différentes écoles du CSSMB pour donner de la formation ou animer des activités pédagogiques. De plus, elle devra collaborer avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Nos avantages

- Quatre (4) semaines de vacances après une année de travail et deux (2) semaines de congé pendant la période des fêtes;
- Journées de maladie et congés spéciaux;
- Régime d'assurance collective;
- Régime de retraite à prestations déterminées (RREGOP);
- Formations permettant le développement professionnel;
- Programme d'aide aux employés;
- Service de télémédecine;
- Programme de loisirs diversifiés et de rabais employés;
- Le CSSMB encourage une culture axée sur le bien-être et l'équilibre. Débranchez-vous pour mieux reconnecter!

Responsabilités

- Analyser des cas d'élève;
- Soutenir et mettre en place des mesures de flexibilité, d'adaptation et de modification;
- Accompagner les équipes-écoles lors de l'élaboration des plans d'intervention;
- Participer à la coordination des services professionnels autour de l'élève;
- Modéliser des stratégies d'enseignement;
- Conseiller et accompagner les enseignants dans la gestion de classe;

Informations sur le poste

Type d'emploi

Temps plein

Domaines

Enseignement en adaptation scolaire et sociale

Salaire offert

30 \$ - 52 \$ / heure

Publié

7 mars 2025

Expérience

Aucune

Fin des candidatures

30 juin 2025

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

- Contribuer au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention, et collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions;
- Accompagner les élèves et le personnel dans la mise en place des outils d'amplification (systèmes MF, appareils auditifs, implants cochléaires, etc.);
- Soutenir le personnel pour l'adaptation de l'environnement, la communication efficace, les stratégies à mettre en place en classe et les ressources et références pour les élèves ayant une perte auditive ou visuelle;
- Former le personnel.

Exigences et compétences recherchées

- Preuve de réussite du test de français SEL ou CÉFRANC ou TECFÉE ou encore de l'examen de français enrichi du CSSMB dans les trois mois suivant l'embauche au plus tard.
Scolarité
- Détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en enseignement en adaptation scolaire;
- Détenir un minimum de 5 années d'expérience en enseignement (un atout);
- Connaître les différentes clientèles et les différentes difficultés rencontrées chez les élèves;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation;
- Aimer travailler en équipe;
- Connaître les stratégies de gestion de classes.

Nous vous remercions de votre intérêt envers le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Sachez que toutes les candidatures seront traitées et que nous communiquerons avec les personnes qui correspondent au profil recherché.

Nous souscrivons également à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invitons donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes en situation de handicap à soumettre leur candidature.

Tous nos employés sont soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSMB d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi, cliquez [ici](#).

